



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- *Vu le code de l'éducation* notamment ses articles L. 713-1 et L. 713-9 ;
- *Vu les statuts de l'université d'Artois* ;
- *Vu le procès-verbal du 20 novembre 2020 proclamant l'élection de Monsieur Pasquale MAMMONE à la présidence de l'université d'Artois* ;
- *Vu la délibération du conseil d'administration du 10 mars 2023 approuvant les statuts de l'école d'ingénieurs de l'université d'Artois* ;
- *Vu les dispositions transitoires figurant à l'article 9 de ces statuts* ;
- *Vu l'arrêté du 18 juillet 2023 portant création de l'École d'Ingénieurs de l'Artois (EIA)* ;

ARRETE

Article premier :

Monsieur Gabriel VELU, professeur des universités à l'UFR des Sciences Appliquées, est nommé directeur de l'école d'ingénieurs de l'Artois.

Article 2 :

Cet arrêté prend effet à compter de la date de publication et de transmission indiquée ci-dessous et prendra fin au plus tard à la mise en œuvre des statuts de l'école d'ingénieurs.

Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 31 août 2023

Le Président,

Pasquale MAMMONE

Publication sur le site web le : 31/08/2023

Publication sur l'intranet le : 31/08/2023

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 31/08/2023

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr